

Traduction de:

« My Declaration of Contrition », by Benjamin Shinewald

The Canadian Jewish News, September 6, 2018

<http://www.justiceforhassandiab.org/wp-content/uploads/2018/09/cjnews-2019-09-06.pdf>

« Ma Déclaration de Pénitence », par Benjamin Shinewald

The Canadian Jewish News, le 6 Septembre 2018

Mon seul regret des trois années que j'ai passées au Congrès juif canadien (CJC) est le petit rôle que j'ai joué dans la tragédie d'Hassan Diab.

J'étais assis à mon bureau d'Ottawa un matin de 2008 lorsque mes collègues de Toronto m'ont appelé. Diab, un professeur local, avait été arrêté, m'ont-ils dit, accusé d'avoir commis un attentat terroriste de triste notoriété qui avait tué quatre personnes devant une synagogue parisienne en 1980.

Je me suis précipité à l'audience sur le cautionnement pour représenter notre association. Diab était assis à quelques mètres de moi près d'un petit groupe de supporters. Je les ai pris pour des dupes, bien que je me souviens d'une vague impression d'être peut-être moi-même la dupe.

En tant qu'avocat je savais que Diab avait droit à une procédure régulière et à la simple équité (ce qui ne fut pas le cas, voir ci-dessous). J'ai donc préparé ma discussion avec les médias. J'ai attendu une pause, et j'ai retrouvé la presse.

Des années plus tard je ne me souviens plus précisément de ce que j'ai dit. Mais les médias disent que j'avais déclaré que l'arrestation de Diab « envoie un message aux terroristes du monde entier que, peu importe le temps qui passe, les autorités continueront à les poursuivre ».

Tous ceux qui ont reçu une formation en médias reconnaîtront l'astuce dans cette phrase. Ce que j'ai dit était à la fois vrai et raisonnable. Qui pourrait être en désaccord ?

Mais la vanité est aussi transparente. Bien que vraie et raisonnable, ma déclaration au nom de notre communauté, laissant entendre de façon ambiguë que Diab aurait pu être un terroriste, le rendait un peu plus suspect.

En revanche j'aurais pu dire : « Le crime était odieux, mais nous n'avons aucune idée si Monsieur Diab est le coupable. Comme tout Canadien, le CJC croit que Monsieur Diab mérite le bénéfice du doute. » De telles paroles auraient été tout aussi vraies et raisonnables, et auraient réconforté Diab au lieu de l'enfoncer.

Au lieu de cela, il paraît que j'en aie rajouté en arguant qu'il ne méritait pas de libération sous caution. J'ai ainsi apporté ma petite contribution à l'accusation.

Mais cette affaire s'est avérée fragile. Le juge canadien l'a appelée « très problématique » et « alambiquée ».

Et cela c'était avant que nous découvriions que notre Ministère de la Justice – pensez au sens de ce terme – a peut-être retenu délibérément des preuves à décharge, ce qui est permis scandaleusement par notre processus d'extradition.

Malgré tout cela, Diab fut expulsé sommairement. Il est allé directement en isolement dans une prison française notoirement violente. Il a manqué la naissance de son fils et s'est battu contre la dépression, tandis que sa famille à Ottawa s'est ruinée en essayant de le faire libérer, tout en vivant leur propre cauchemar.

Des années plus tard la France a fini par le libérer. Les juges ont statué à huit reprises qu'il n'y avait pas suffisamment de preuves contre lui. Diab est rentré chez lui en mai.

Sa vie est dans un désordre épouvantable, et ses jeunes enfants craignent que leur père ne soit à nouveau enlevé. Il reste cependant d'une sérénité impressionnante. « Je ne réclame pas un sou, » dit-il.

Mais ce qu'il veut c'est que notre processus d'extradition soit modifié afin que l'erreur judiciaire commise contre lui ne se reproduise plus.

C'est une noble cause, et étant donné le rôle de notre communauté – aussi minime soit-il – dans sa tragédie, nous avons le devoir moral de la soutenir.

Le CJC ne peut pas, car il n'existe plus. Mais le site web du Centre consultatif des relations juives et israéliennes (CIJA) indique qu'il est « maintenant responsable de toutes les activités auparavant administrées par le Congrès juif canadien ».

Le CIJA devrait donc au moins se joindre à la vingtaine d'organisations qui appuient l'appel de Diab en faveur d'une enquête publique complète et indépendante. En tant que communauté nous avons l'obligation de corriger cette situation.

Moi aussi, surtout en cette période de teshuvah. J'exprime donc par la présente mes plus sincères regrets à Monsieur Diab pour mes actions. Je m'engage étalemment à appuyer sa campagne honorable, fondée sur des principes, en faveur d'une enquête publique. Enfin, j'offre à Monsieur Diab et à sa famille mes vœux les plus sincères pour un avenir sûr et heureux ici chez lui au Canada.